

MÉCÉNAT



**TAXE
D'APPRENTISSAGE**

A photograph of a man on a stage, shirtless and wearing dark pants, draped in a white sheet. He is captured in a dynamic, expressive pose, with his arms outstretched and the sheet flowing around him. The lighting is dramatic, with a strong yellow and orange glow from the side, creating a sense of movement and intensity. The background is dark, making the man and the sheet stand out.

**SOYEZ ACTEUR
DE VOTRE
TERRITOIRE**

Soutien à la création du spectacle vivant

Théâtre de l'Iris - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne
04 78 68 72 68 - www.theatredeliris.fr

UN LIEU, DES LIENS

Une expérience de près de 30 ans

En 1988, à l'initiative de Philippe Clément, la Compagnie de l'Iris investit un ancien cinéma historique de Villeurbanne pour le réhabiliter en lieu de création théâtrale et d'échanges artistiques. Aujourd'hui, le Théâtre de l'Iris est animé par une équipe de 15 salariés (8 comédiens et enseignants de théâtre, assistés de 3 régisseurs et de 4 salariés administratifs).



Notre éthique

Le Théâtre et la Compagnie de l'Iris fondent leur action sur le principe de l'**Éducation Populaire** : nous travaillons au plus près de la population pour rendre l'art et la culture accessibles à tous, en tentant de lever les différents obstacles, qu'ils soient financiers, culturels ou psychologiques.

L'enjeu ne se réduit pas à sa dimension artistique : il s'agit également, grâce au partage de références communes, de former des citoyens, concernés par la compréhension du monde et les rapports sociaux.



Une place à part et une grande lisibilité dans le paysage culturel régional

Le Théâtre et la Cie de l'Iris sont devenus au fil des ans **un acteur majeur du territoire**, en tissant un large réseau partenarial à l'échelle de la métropole lyonnaise : établissements scolaires, centres sociaux, associations culturelles et socio-éducatives, structures d'accompagnement social et d'insertion associatives ou institutionnelles...

Le Théâtre et la Compagnie de l'Iris bénéficient d'**une reconnaissance forte** de la part **des principales tutelles publiques** (Région Rhône-Alpes, Ministère de la Culture et de la Communication), en particulier de la Ville de Villeurbanne qui en 2012 a acquis les locaux du Théâtre afin de garantir la pérennité des activités qui y sont développées et d'affirmer ainsi nos missions d'intérêt général. Ces missions sont reconnues et identifiées dans la convention d'objectifs qui nous lie à la Ville.

POURQUOI LE MÉCÉNAT ?

Dans un contexte de diminution régulière des financements publics, nous vous proposons de **devenir mécène** afin de permettre au Théâtre et à la Compagnie de l'Iris de poursuivre ses multiples actions.

Construire une image de marque singulière en interne et vis à vis de l'environnement extérieur

Ce soutien constituera **une action originale** de votre entreprise qui développera ainsi son image citoyenne :

► Après des **élus** sensibles à tout ce qui permet le maintien et le développement des multiples actions menées dans la Cité.

► Après de votre **clientèle** qui reconnaîtra (notamment lors des invitations spécifiques à venir partager des moments conviviaux et plaisants), l'originalité des engagements d'une entreprise audacieuse, sortant des sentiers battus.

► Après de vos **salariés et collaborateurs** qui bénéficieront, par les abonnements de soutien et les invitations distribuées, de la politique d'engagement culturel de leur Direction. Vos salariés apprécieront cet accès à une activité de loisirs enrichissante, source de bien-être pour eux.

Bénéficiaire d'avantages fiscaux

La loi du 1er août 2003 sur le mécénat des entreprises prévoit **une réduction d'impôt de 60% du montant du don**. Ainsi, par exemple, un soutien de 2000 € ne vous reviendra, in fine, qu'à 800 €.

Des contreparties pour l'Entreprise

Le Théâtre de l'Iris propose chaque saison à plus de **17 000 spectateurs** une dizaine de spectacles (créations de la Compagnie de l'Iris et spectacles invités) et deux festivals qui ouvrent et clôturent la saison, soit entre 130 et 150 représentations.

Mention du **nom de la Société sur les supports de communication du Théâtre de l'Iris** dans l'espace réservé aux entreprises et organismes faisant partie du « Club des Partenaires de l'Iris » *

Mention de la **Société en tant que partenaire** du Théâtre de l'Iris lors de la **soirée de présentation de saison** début octobre, largement ouverte aux représentants des collectivités territoriales

Une fois par an, **invitation à une soirée spéciale** du « Club des Partenaires de l'Iris », comprenant un spectacle et une réception

Invitations pour chacun des spectacles de la Compagnie de l'Iris au cours de la saison ou pour l'ensemble de la saison, sous forme d'abonnements de soutien.

* Plaquette de saison (Édition à 17 000 exemplaires, diffusion sur région Rhône-Alpes en septembre et janvier) / Programmes de soirées (Diffusion lors de toutes les représentations, 141 levers de rideaux pour la saison 2013-2014 pour une moyenne de 121 personnes par soir) / Dépliant du festival Brut de Fabrique (Édition à 7000 exemplaires, diffusion à l'échelle de la métropole lyonnaise en avril et en mai) à destination des structures culturelles, des collectivités locales et des élus.

En rapport avec les contributions de l'entreprise, nous pourrions examiner avec vous toute demande particulière d'événement s'inscrivant dans la politique de communication de l'entreprise, notamment dans les lieux du théâtre ou dans l'entreprise.

COMMENT ?

Votre aide, dont **la pérennité est aussi essentielle que le montant**, permettra la poursuite de nos différentes actions en faveur du développement culturel, de l'éducation artistique, de la lutte contre l'exclusion et en faveur de l'insertion professionnelle.

Associer le nom de l'entreprise à une création, devenir Coproducteur d'un spectacle

La Compagnie de l'Iris, c'est plus de 40 créations depuis 1988, une vingtaine de représentations en tournée en région et à l'échelle nationale chaque année, plus de 40 représentations par an à Villeurbanne.

Alternant œuvres classiques et contemporaines, la Compagnie de l'Iris cultive une tradition d'éclectisme et d'accessibilité dans le choix de ses créations, avec une éthique populaire. De Molière à Maupassant en passant par Lope de Vega, Brecht, Audiberti, Feydeau, Goldoni ou Marivaux, elle privilégie les rencontres avec le public autour de grands textes fondateurs d'auteurs français et étrangers.

Mécénat de Solidarité

Parmi les nombreux ateliers de pratiques artistiques et d'actions culturelles que nous menons dans les centres sociaux, écoles ou institutions, **l'atelier d'insertion professionnelle « Entrez dans le jeu »** est le plus emblématique : il rassemble durant plus de 6 mois dans une grande mixité des habitants de l'agglomération et des adultes en détresse sociale, dans le but de les aider à recréer du lien, de favoriser l'expression orale, la confiance en soi et le savoir-être, qualités requises pour une insertion sociale et professionnelle réussie.

Soutenir un événement

En ouverture de saison, **le festival Les Turbulents** offre au public un aperçu instantané de ce que peut être la jeune création aujourd'hui, avec toute l'audace, l'énergie et l'imagination dont sont porteurs les artistes tout juste diplômés des conservatoires et écoles d'art dramatiques de la France entière.

En clôture de saison, **le festival Brut de Fabrique** invite sur scène les expressions théâtrales les plus diverses : premières expériences scéniques menées par la population et spectacles professionnels se côtoient, dans une ambiance festive aux senteurs des cuisines du monde lors des premières soirées du printemps.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Sans dépenser un euro de plus, soutenez notre école d'art dramatique en nous versant votre taxe d'apprentissage !

L'école d'art dramatique du Théâtre de l'Iris forme des comédiens dans le cadre de son 3^{ème} cycle professionnel, en partenariat avec l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne. Ces élèves bénéficient du statut d'étudiant et passent en fin de cursus le DET (Diplôme d'Etudes Théâtrales).

Cette école a la particularité d'être intégrée à un théâtre et à un lieu de soutien à la jeune création. L'insertion professionnelle de nos élèves est ainsi favorisée grâce à une immersion totale de plusieurs années dans le secteur d'activité de la culture et du spectacle vivant.

Quelques chiffres

- **182** élèves au sein du département d'art dramatique
- **13** enseignants
- **25 heures** d'enseignements hebdomadaires en 3^{ème} cycle
- taux de réussite à l'examen : **85 %**

La taxe d'apprentissage est due par toutes les entreprises disposant de salariés.

Les versements doivent obligatoirement transiter par un organisme collecteur (CCI, APDS, ORT, AGEFA, CCIR...)

Vous êtes **libre** d'en affecter une partie (la part hors quota) soit : 23 % du total à **l'Ecole de votre choix**.

Pour soutenir nos activités de formation et contribuer à la professionnalisation des jeunes artistes, faites apparaître « Association Théâtre et Compagnie de l'Iris » comme destinataire de votre taxe sur le formulaire.

